

Six organisations appellent à l'action le 20 janvier. La FGR-FP soutient cette décision

Les Fédérations syndicales ont décidé d'appeler l'ensemble des agents à se mobiliser le JEUDI 20 JANVIER en manifestant et en décidant la grève partout où ce sera possible.

La « négociation » salariale dans la Fonction publique s'est soldée par un échec. Après deux heures de discussions, le 21 décembre, les Fédérations syndicales ont quitté la table des négociations en dénonçant les mesures proposées par le Ministre Renaud Dutreil... pour les actifs.

- - **valeur du point d'indice :**
 - + 0,5% au 1.02.05
 - + 0,5% au 1.11.05

Cette mesure générale ne représente, en fait, que 0,54% en moyenne sur l'année. L'augmentation en niveau de 1% pour 2005 va aggraver la perte de pouvoir d'achat de 0,8% à 1% de plus.

D'autre part le contentieux 2000/2004 n'est pas réglé et chacun sait qu'il concernait les actifs et les retraités.

- - **prime exceptionnelle de fin de grade :**
 - 1,2% du traitement indiciaire brut pour les agents ayant atteint, au 31.12.04, le dernier échelon de leur grade depuis 3 ans.

Cette prime, exceptionnelle, ne peut être considérée comme un échelon supplémentaire, d'autre part elle n'est pas garantie aux agents des fonctions publiques territoriales et hospitalières.

- - **revalorisation du bas de la grille :**
 - fusion des échelles E2 et E3 au 1.7.05 et relèvement de 12 points du minimum de traitement (de 263 à 275).

Ces mesures destinées à rattraper le SMIC, réduisent l'espace de déroulement de carrière de la catégorie C.

D'autre part elles vont provoquer un décrochage du minimum de pension (le montant garanti) si l'indice de calcul de celui-ci n'est pas relevé du même nombre de points.

En effet aujourd'hui le montant garanti représente 83% du minimum de traitement.

Avec les mesures annoncées pour relever le bas de la grille il ne représentera plus que 79%.

Le pôle des retraités a alerté le Ministre sur ce problème spécifique, conséquence de la loi sur les retraites. Nous attendons toujours sa réponse.

UNE ACTION DÉCIDÉE LE 20 JANVIER

Les organisations syndicales ont jugé les propositions du Ministre inacceptables. Réunies le 22 décembre elles ont décidé (sauf la CGC)

« d'appeler l'ensemble des agents à se mobiliser le JEUDI 20 JANVIER en manifestant et en décidant la grève partout où ce sera possible ». (extrait du communiqué du 22 décembre 2004)

La FGR-FP est solidaire de cette action. Pourquoi ?

- **Le contentieux 2000/2004 n'est pas réglé et le pouvoir d'achat des retraités a régressé**, même si la revalorisation de nos pensions (+1,5% en 2004 et 2% en 2005) est supérieure à celle des traitements des actifs. (N'oublions pas non plus l'augmentation des prélèvements obligatoires liés à la réforme de l'assurance maladie : augmentation de la CSG pour les retraités imposables, augmentation du forfait hospitalier, augmentation des cotisations mutualistes, forfait de 1 euro sur les actes médicaux).
- **Le décrochage du montant garanti par rapport au minimum de traitement est inacceptable** dès la première année d'application de la loi Fillon. Il préfigure une paupérisation progressive de tous ceux qui n'obtiendront que le montant garanti au moment de leur départ en retraite.

La FGR-FP exprimera sa solidarité avec les actions des organisations syndicales.

[HAUT DE PAGE](#) | [PAGE PRÉCÉDENTE](#)